

**RAPPORT DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE DEVELOPPEMENT D 'UN VILLAGE
DE PECHE A SIDI HSAINE
ROYAUME DU MAROC**

Janvier 2003

**AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
ECOH CORPORATION**

AVANT-PROPOS

En réponse à la requête du Gouvernement du Royaume du Maroc, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter par l'entremise de l'agence japonaise de coopération internationale (JICA) une étude du concept de base pour le projet de développement d'un village de pêche à Sidi Hsaine au Maroc.

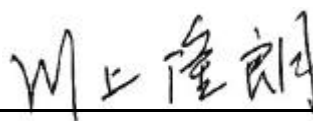
Du 1er juin au 07 juillet 2002, JICA a envoyé au Maroc, une mission.

Après un échange de vues avec les autorités concernées du Gouvernement du Maroc, la mission a effectué des études sur le site du projet. Au retour de la mission au Japon, l'étude a été approfondie et un concept de base a été préparé. Afin de discuter du contenu du concept de base, une autre mission a été envoyée au Maroc. Par la suite, le rapport ci-joint a été complété.

Je suis heureux de remettre ce rapport et je souhaite qu'il contribue à la promotion du projet et au renforcement des relations amicales entre nos deux pays.

En terminant, je tiens à exprimer mes remerciements sincères aux autorités concernées du Gouvernement du Royaume du Maroc pour leur coopération avec les membres de la mission.

Janvier 2003



Takao Kawakami

Président

Agence japonaise de coopération internationale

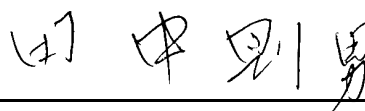
Janvier 2002

Objet : Lettre de Présentation

Nous avons le plaisir de vous soumettre le rapport de l'étude du concept de base pour le projet du développement d'un village de pêche à Sidi Hsaine au Royaume du Maroc.

Cette étude a été réalisée par ECOH CORPORATION du mai 2002 au Janvier 2003 pendant 8 mois, sur la base du contrat signé AVEC VOTRE AGENCE. Lors de cette étude nous avons tenu pleinement compte de la situation actuelle au Maroc, pour étudier la pertinence du projet susmentionné et établir le concept de projet le mieux adapté au cadre de la coopération financière sous forme de don du Japon.

En espérant que ce rapport vous sera utile pour la promotion de ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

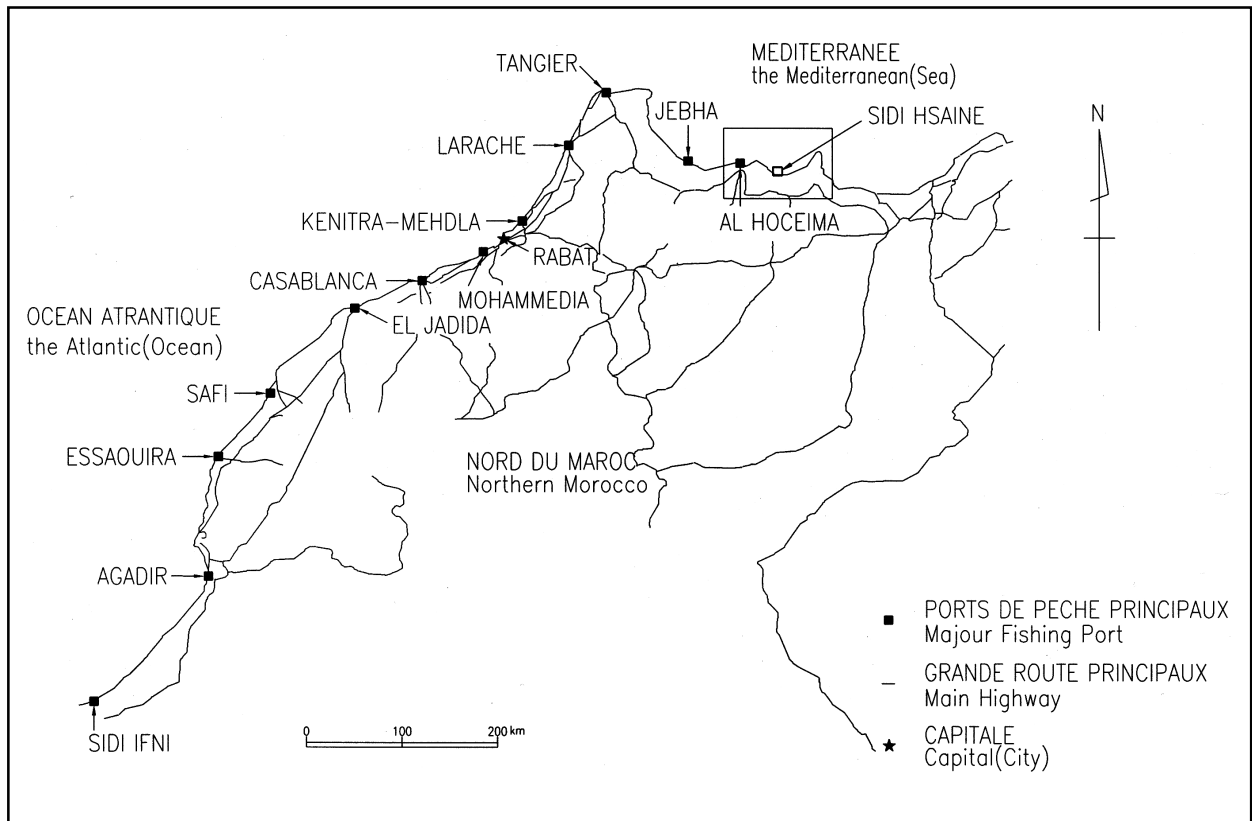


Norio Tanaka

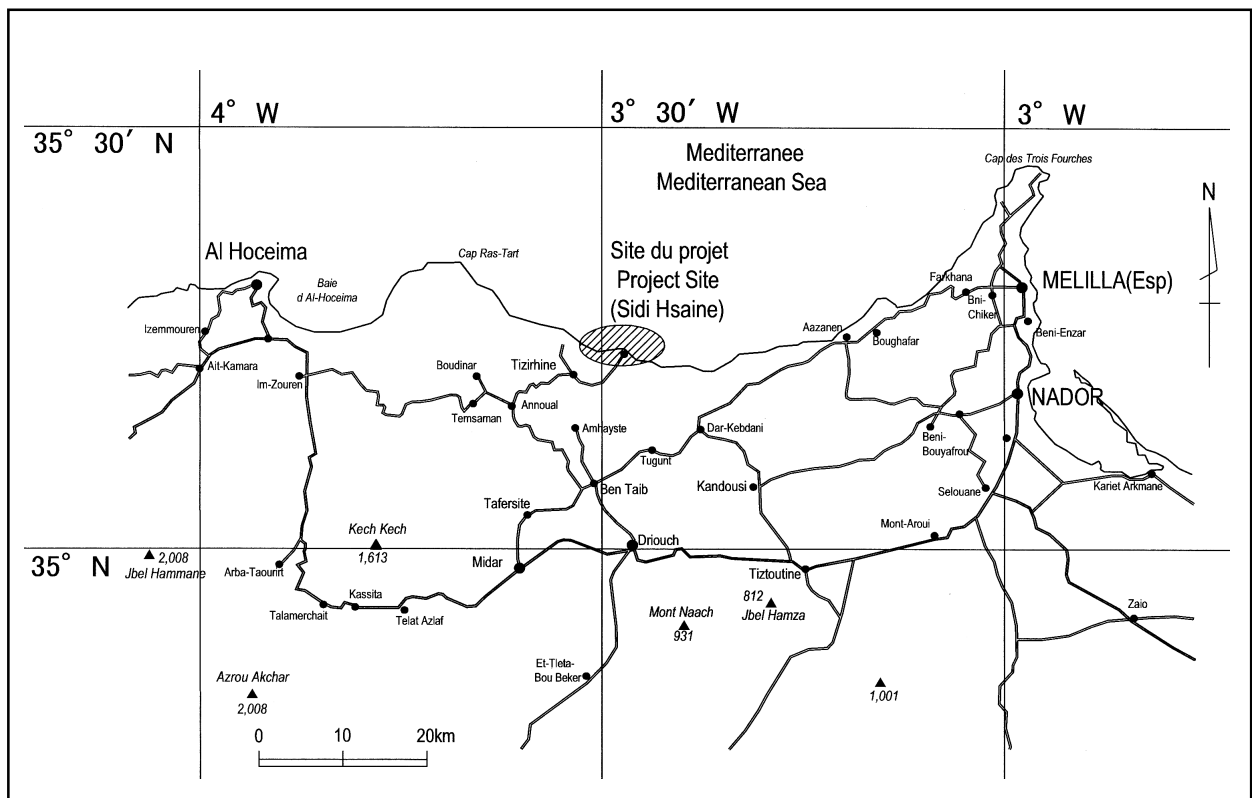
Chef des ingénieurs-conseils,

Equipe de l'étude du concept de base pour le projet
de développement d'un village de pêche artisanale
à Sidi Hsaine au Royaume du Maroc

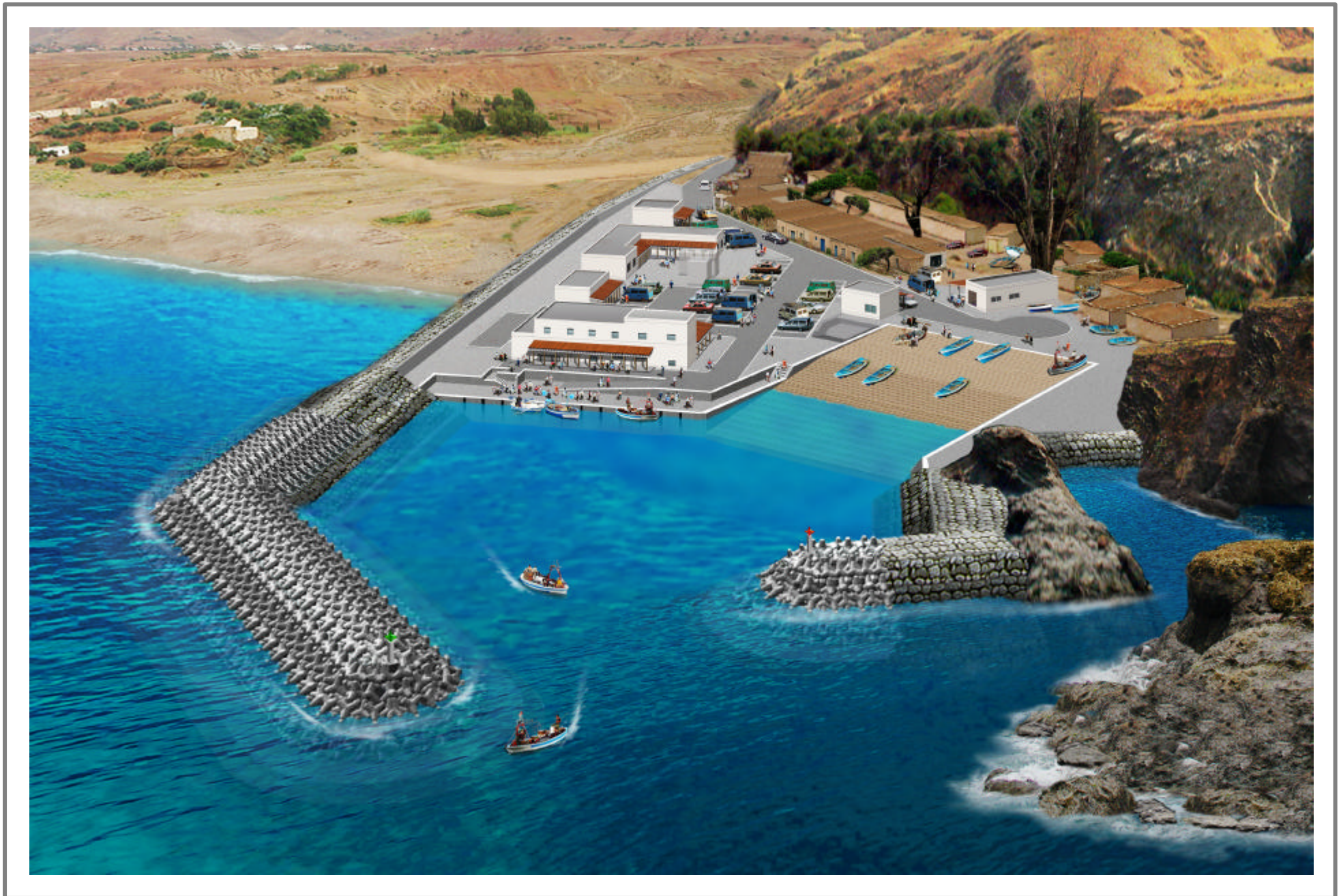
ECOH CORPORATION



Plan du site du projet



Plan du situation du site du projet a Sidi Hsaine



VUE A VOL D'OISEAU DU PORT DE PECHE PREVU

RESUME

RESUME

Les pêches du Royaume du Maroc (ci-après dénommé "le Maroc") s'exercent le long des côtes marocaines qui sont géographiquement divisées en deux, à savoir la façade méditerranéenne et la façade atlantique. Le secteur des pêches est grosso modo divisé en quatre sous-secteurs, c'est-à-dire la pêche artisanale, la pêche côtière, la pêche hauturière et la pêche d'eau douce. La longueur totale de la ligne côtière du Maroc est de 3.446 km. La zone économique exclusive (ZEE) est d'un peu plus d'un million de km² où il y a environ 115.000 km² de la surface du plateau continental. Le secteur des pêches du Maroc connaît un développement assez grand avec 900.000 tonnes de la production annuelle en 2000. En effet le Maroc est le premier pays de la pêche maritime dans le monde arabe et en Afrique. L'exportation des produits de la mer comprenant les poissons congelés et les conserves est par an d'une somme d'environ 1 billion de dollars, ce qui représente 13 % de l'exportation totale du pays. D'autre part, il est estimé que ce secteur assure 120.000 employés directs (dont on compte 90.000 marins pêcheurs) et 280.000 employés indirects. Le gouvernement du Maroc fait tous ses efforts pour le développement de ce secteur par l'aménagement des ports de pêche, par la politique d'encouragement de l'investissement etc. Dans ce sens, il a fait les traites avec des pays d'UE, le Japon etc. ceux qui accordent des collaborations dans le domaine de développement de la pêche.

Les pêches maritimes du Maroc sont principalement assurées par la pêche côtière et la pêche hauturière qui représentent respectivement 84 % et 14 % de la production totale. La production de la pêche artisanale, étant comprise dans celle de la pêche côtière, ne représente qu'environ 3 % de la production de la pêche du pays. Mais on y trouve environ 30.000 pêcheurs artisanaux qui représente environ 30 % de la totalité des marins pêcheurs. La pêche côtière excepté la pêche artisanale et celle hauturière constituent la pêche industrielle et jouent un rôle important dans l'économie du pays, surtout au point de vue de l'obtention de devises étrangères par le commerce extérieur. De ce fait, le gouvernement du Maroc a fait de grands efforts pour son développement et sa modernisation. Quant à la pêche artisanale pratiquée généralement par de petits bateaux de pêche en bois, l'aménagement d'infrastructures liées aux activités de pêche est très insuffisant et ses activités restent peu développées avec comparativement peu de faveurs politiques accordés jusqu'ici par le gouvernement. En effet, elle souffre d'un manque d'infrastructures liées à la pêche ainsi que de l'aménagement insuffisant du circuit de commercialisation des produits de la mer. D'ailleurs les infrastructures sociales de base, telles que l'électricité, l'approvisionnement en eau potable etc. ne sont pas aménagées dans la plupart des villages de pêche artisanale.

Dans de telles circonstances, les villages de pêche artisanale doivent se trouver devant de divers problèmes, entre autre le problème de la sécurité et de l'efficacité des activités de débarquement, la dégradation de la qualité et de la valeur des produits de la mer, la nécessité d'efforts considérables et de coût important pour la réparation des matériels de pêche.

Le gouvernement du Maroc a élaboré en 2000 un nouveau plan national de développement à l'horizon 2005. Ce plan national de développement a pour objectif principal de : le développement social, le développement régional, le développement du secteur privé, la réalisation d'un taux de croissance économique

élevé, le développement durable des ressources et la protection de l'environnement. Comme un des moyens pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a créé en 1994 l'Agence pour la Promotion et de Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces Nord (ci-après dénommé "Agence du Nord") chargée du développement socio-économique des préfectures et provinces du Nord qui sont actuellement sous-développées. L'Agence du Nord exécute les programmes de développement des régions du Nord pour aménager d'infrastructures nécessaires au développement socio-économique des régions du Nord et pour résoudre de divers problèmes sociaux liés à la pauvreté.

Pour ce qui concerne le secteur de la pêche, compte tenu de la surexploitation des ressources halieutiques et afin d'assurer de façon durable l'équilibre entre les capacités de pêche et la productivité des ressources, le gouvernement du Maroc attache de l'importance au contrôle et à la protection du patrimoine halieutique. Effectivement, le plan national pour le développement du secteur des pêches de 2000 à 2004 vise à augmenter le revenu des pêcheurs artisanaux, développer les villages de pêche et stopper l'exode rural par l'amélioration des conditions de base, telle que l'aménagement des infrastructures liées aux activités de pêche, la modernisation des méthodes de pêche etc., développer la pêche artisanale d'une manière durable, développer le secteur privé, développer l'exportation par la valorisation des produits de la pêche, la généralisation de la démarche de la gestion de qualité dans toute la filière et l'ouverture vers de nouveaux marchés, développer les marchés locaux par l'augmentation des offres et l'amélioration des fonctions de distribution, promouvoir le développement intégral des pêches par le renforcement des organisations de pêcheurs etc.

Dans cette optique, le gouvernement du Maroc a soumis auprès du gouvernement du Japon une requête de la coopération financière non remboursable pour l'aménagement des ouvrages portuaires de base tels que la digue de protection, le quai, la cale de halage etc. et des installations à terre telles que la halle aux poissons, la fabrique de glace etc. En réponse à la requête du gouvernement du Maroc, le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base et a détaché des missions suivantes :

- Mission de l'étude du concept de base : du 1er juin au 07 juillet 2002
- Mission chargée de l'explication du contenu du rapport sommaire de l'étude du concept de base : du 20 octobre au 20 octobre 2002

Le présent projet a pour objectif de : améliorer la sécurité et l'efficacité des activités de pêche, améliorer le système de commercialisation des captures de pêche, alléger les efforts et le coût des travaux de pêche par l'aménagement des installations portuaires et des installations à terre liées aux activités de pêche. D'ailleurs, la réalisation du projet contribue au développement intégral de la pêche artisanale inscrit dans le plan national du développement du secteur des pêches et au développement régional que l'Agence du Nord vise dans les programmes de développement des régions du Nord.

Pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, le projet sera planifié à la base des directives de conception suivantes :

- Assurer la sécurité de débarquement et de l'opération des barques dans la rade et le chenal,
- Améliorer l'efficacité et la sécurité du débarquement de la capture,

Alléger le travail de lever et de mettre à l'eau les barques,
 Conserver d'autant mieux la fraîcheur des poissons pêchés,
 Réduire le coût des activités de pêche et valoriser les produits de la mer,

Les installations faisant l'objet du présent projet sont récapitulées dans le tableau suivant. Il est nécessaire de faire le plan de construction de chaque installation en tenant compte des contraintes prescrites.

Concernant la sécurité des barques de pêche artisanale et des senneurs lors du gros temps, il est prévu et possible de les mettre à terre en utilisant la cale de halage et l'aire de stationnement de barques. D'autre part, après avoir réalisé le projet, les travaux de dragage d'entretien doivent être effectués par la partie marocaine dans le cadre de l'entretien quotidien des installations, ce qui constitue une des conditions pour la coopération financière non remboursable du Japon.

Installations et équipements faisant l'objet du projet

Ouvrages portuaires		
Installation	Dimensions	Contenu
Digue		
Digue de protection	55m	Hauteur de couronnement : +4,4m
Brise-lames	20m	H. de couronnement : +4,0m, +4,4m
Digue anti-sable	45m	H. de couronnement : +4,0m, +4,5m
Revêtements		
Revêtement anti-lames	45m	H. de couronnement : +4,5m
Revêtement intérieur	25m	H. de couronnement : 3,0m
Revêtement ouest	14m	H. de couronnement : +3,5m
Revêtement de l'oued	115m	H. de couronnement : +4,5m
Quai de débarquement	30m	H. de couronnement : +1,6m
Cale de halage, aire de stationnement	35m (larg.) × 48,7m (long.)	Aire de stationnement de barques : 700 m ²
Dragage de la rade	137 m ²	Profondeur : - 2,0m/zh
Récupération du terrain par remblai	Environ 17.000 m ²	Niveau du sol : +3,0m /zh
Installations à terre		
Halle aux poisons	291 m ²	
Bâtiment administratif	211 m ²	
Atelier mécanique	75 m ²	
Dépôt en carburant	37 m ²	
Toilettes/douches	56 m ²	
Local technique (pompes, électricité)	50 m ²	
Château d'eau	9,0 m ²	Hauteur:18m
Réservoir d'eau	18 m ²	Type enterré
Eclairage extérieur	4 poteaux	
Groupe électrogène	65KVA	1 unité
V.R.D.		
- Revêtement de la route dans le port	2.253 m ²	Revêtement en béton
- Revêtement du parking	791 m ²	Revêtement en bloc autobloquant
- Décharge publique	4 m ²	
- Alimentation en eau	Réservoir d'eau de 15t	Tuyautage d'alimentation compris
- Réseau d'égout	Fosse sep-	Tuyautage d'égout compris

- Eclairage	tique 8 m ² 4 poteaux	Pose des câbles et conduits comprise
Equipements		
Fabrique de glace	Capacité : 3 t/j	1 unité
Stockage de glace	Capacité de stockage: 6 t	1 unité
Pour la halle aux poissons		
Grande balance	Pesage automatique, 60kg	1 balance
Petite balance	Pesage automatique, 150kg	1 balance
Diable à 4 roues	Charge utile : plus de 400kg	2
Diable à 2 roues	Charge utile : plus de 100kg	2
Dispositif de lavage	Type à haute pression : 7Mpa, 5l/min	1
Matériels pour l'atelier mécanique		
Pour les moteurs à 8 CV	Matériel standard	
	Perceuse à main: 10mm,	1
	Perceuse sur établi: 16mm	1
	Meule électrique	1
Etabli de travail	1.800(L) × 900(L) × 800(H) mm	1
Chargeur de batterie	CC12V5A	1
Incinérateur	20 kg/heure	1 unité

Note/ Les hauteurs de couronnement sont celles du zéro hydrographique (z.h.).

Le délai d'exécution du présent projet sera d'un an et 7 mois comprenant l'élaboration du plan d'exécution. Le coût approximatif des travaux de la partie japonaise est estimé à 731 millions de yen. Celui de la partie marocaine est estimé à 111 millions de yens.

Effets directs

L'aménagement des installations portuaires telles que la digue de protection, le brise-lames, la digue anti-sable améliore la sécurité de la préparation de la sortie en mer des barques, du débarquement des captures et du mouillage des barques et senneurs dans les jours de sortie possible en mer.

L'aménagement du quai de débarquement améliore les conditions de débarquement, ce qui diminue du temps de débarquement de 60 minutes en 45 minutes et augmente la sécurité de travail du débarquement.

L'aménagement de la cale de halage allège des efforts de levage des barques et senneurs en diminuant du temps de levage respectivement de 30 minutes en 20 minutes et de 60 minutes en 40 minutes.

On peut s'attendre à la valorisation des poissons pêchés par la vente effective, hygiénique et impartiale par la suite de la réalisation d'une halle aux poissons. A noter qu'à Calairis les prix des poissons ont été élevés d'environ 10 % après la réalisation d'un port de pêche artisanale y compris celle d'une halle aux poissons fait dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon.

Par l'aménagement d'une fabrique de glace, il ne sera plus nécessaire aux mareyeurs de se déplacer pour acheter des glaces à Al Hoceima situé à 50 à 70 Km du site (nécessitant 3 à 4 heures par voiture), ce qui soulage de la peine des mareyeurs.

Par l'aménagement d'un atelier mécanique, on peut y réparer les moteurs hors-bord. Il ne sera donc plus nécessaire aux marins pêcheurs de se déplacer vers les villes pour la réparation des moteurs hors-bord et d'appeler un mécanicien de Nador.

Effets indirects

L'aménagement des installations du port de pêche contribue à la réduction des charges des marins pêcheurs et à l'augmentation de leur revenu, et en fin de compte au développement du port de pêche artisanale.

Comme il est prévu la création d'une coopérative de pêcheurs de Sidi Hsaine par la suite de l'aménagement des installations du port de pêche, l'entrée dans la coopérative est stimulée par le traitement de faveur concernant l'achat du carburant hors taxe, la réparation des barques et moteurs hors-bord etc.

En vue d'exploiter d'une manière effective les installations du débarquement et de la halle aux poissons etc. après l'achèvement des travaux de construction du projet, il est recommandé aux organismes concernés tels que le Ministère des Pêches Maritimes qui est l'organisme d'exécution du projet, l'ONP et la coopérative de pêcheurs de Sidi Hsaine (nom provisoire) qui sont les organismes de gestion directe des installations, et le Ministère de l'Équipement d'assurer :

l'établissement du système de la gestion et de l'entretien, et l'affectation du personnel nécessaire, l'éducation et la sensibilisation des pêcheurs par les organismes chargés de la gestion, la sécurité des opérations de débarquement et de navigation dans la rade, la collection des données statistiques et l'exécution des travaux de dragage périodique de la rade et du chenal. Concernant le point , il est nécessaire de faire bien comprendre les pêcheurs sur l'utilisation adéquate des installations portuaires, par exemple sur la nécessité de lever les barques et les senneurs sur l'aire de stationnement lors du gros temps car le port n'est pas conçu pour abriter les barques et les senneurs en sécurité dans la rade lorsque la mer est très agitée.

Liste des abréviations

A.I.J	Architectural Institute of Japan
AEP	Emulsion aux résines acryliques pures en phase aqueuse
Agence du Nord	Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et provinces du Nord
BT	Basse tension
CQPM	Centre de Qualification Professionnelle Maritime
CV	Chevaux
CWP	Lasure transparente pour la protection du bois
DH	Dirham
GPS	Système de positionnement global
IEC	International Electric Commission
INRH	Institut National des Recherches Halieutiques
ISTPM	Institut Spécialisé de Technologie des Pêches Maritimes
JIS	Japanese Standards Association
M.P.M.	Ministère des Pêches Maritimes
NGM	Nivellement Général du Maroc
ODECO	Office de Développement de la Coopération
OHP	Rétroprojecteur
ONEP	Office Nationale de l'Eau Potable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONP	Office Nationale des Pêches
PB	Planche en plâtre
PCV	Polychlorure de vinyle
PIB	Produit Intérieur Brut
UE	Union européenne
V.R.D.	Voiries, réseaux divers
VHF	Très haute fréquence
ZEE	Zone Economique Exclusive
zh	zéro hydrographique

Liste des figures et tableaux

Liste des figures (plans)

Figure 2.2.3-1	Concept du plan d'ensemble des installations portuaires	2-26
Figure 2.2.3-2	Conception de la disposition des installations à terre	2-42
Plan 2.2.4-1	Plan d'ensemble des ouvrages portuaires	2-92
Plan 2.2.4-2	Coupe de la digue de protection (tête de la digue)	2-93
Plan 2.2.4-3	Coupe de la digue de protection (partie du tronc)	2-93
Plan 2.2.4-4	Coupe de la digue anti-sable (A)	2-94
Plan 2.2.4-5	Coupe de la digue anti-sable (B)	2-94
Plan 2.2.4-6	Coupe du revêtement anti-lames	2-95
Plan 2.2.4-7	Coupe du revêtement de l'oued (A)	2-96
Plan 2.2.4-8	Coupe du revêtement de l'oued (B)	2-96
Plan 2.2.4-9	Coupe du revêtement de l'oued (C)	2-96
Plan 2.2.4-10	Coupe du brise-lames (partie de la tête)	2-97
Plan 2.2.4-11	Coupe du brise-lames (A)	2-97
Plan 2.2.4-12	Coupe du brise-lames (B)	2-97
Plan 2.2.4-13	Coupe du revêtement intérieur	2-98
Plan 2.2.4-14	Coupe du revêtement ouest	2-98
Plan 2.2.4-15	Coupe du quai de débarquement	2-98
Plan 2.2.4-16	Coupe de la cale de halage et de l'aire de stationnement de barques	2-99
Plan 2.2.4-17	Coupe du mur latéral de la cale de halage (A)	2-100
Plan 2.2.4-18	Coupe du mur latéral de la cale de halage (B)	2-100
Plan 2.2.4-19	Coupe du mur latéral de la cale de halage (C)	2-101
Plan 2.2.4-20	Coupe du mur latéral de la cale de halage (D)	2-101
Plan 2.2.4-21	Coupe du mur latéral de la cale de halage (E)	2-101
Plan 2.2.4-22	Plan d'ensemble des installations à terre (proposition)	2-102
Plan 2.2.4-23	Plan du bâtiment administratif	2-103
Plan 2.2.4-24	Elévation du bâtiment administratif	2-104
Plan 2.2.4-25	Plan de la halle aux poissons	2-105
Plan 2.2.4-26	Elévation de la halle aux poissons	2-106
Plan 2.2.4-27	Plan de l'atelier mécanique	2-107
Plan 2.2.4-28	Elévation de l'atelier mécanique	2-108
Plan 2.2.4-29	Plans du dépôt en carburant, des toilettes et douches et du local technique	2-109
	(salle des pompes et distribution électrique)	
Plan 2.2.4-30(1)	Elévisions du dépôt en carburant, des toilettes et douches	2-110
	et du local technique (salle des pompes et distribution électrique)	
Plan 2.2.4-30(2)	Elévisions du dépôt en carburant, des toilettes et douches	2-111
	et du local technique (salle des pompes et distribution électrique)	

Figure 2.4-1(1) Organisation de gestion et d'exploitation du port de pêche de Sidi Hsaine (après le transfert à la coopérative)	2-123
Figure 2.4-1(2) Organisation de gestion et d'exploitation du port de pêche de Sidi Hsaine (avant le transfert à la coopérative)	2-123

Liste des tableaux

Tableau 2.2.2-1 Coût du carburant par bateau de Sidi Hsaine	2-19
Tableau 2.2.2-2 Rentabilité des barques dans le cas du débarquement à Sidi Hsaine	2-20
Tableau 2.2.2-3 Nombre des barques qui utilisent le port de Sidi Hsaine	2-20
Tableau 2.2.2-4 Caractéristiques des barques de pêche artisanale et senneurs	2-21
Tableau 2.2.2-5 Estimation des captures de projet	2-23
Tableau 2.2.3-1 Installations et équipements faisant l'objet du projet	2-24
Tableau 2.2.3-2 Détermination de la hauteur du couronnement du quai (du niveau des hautes eaux)	2-28
Tableau 2.2.3-3 Caractéristiques des lames et profondeur à limite de mouvement	2-32
Tableau 2.2.3-4 Lames à limite de sortie et résultat de l'analyse du calme avec ou sans brise-lames	2-33
Tableau 2.2.3-5 Lames de projet pour les installations portuaires	2-35
Tableau 2.2.3-6 Hauteur du couronnement des ouvrages portuaires	2-38
Tableau 2.2.3-7 Poids du bloc difforme artificiel et de la pierre de revêtement	2-39
Tableau 2.2.3-8 Conditions du plan de construction concernant les conditions naturelles	2-43
Tableau 2.2.3-9 Critères du plan de construction des bâtiments	2-44
Tableau 2.2.3-10 Normes de plan de construction et de qualité	2-45
Tableau 2.2.3-11 Estimation du nombre d'équipement sanitaire	2-60
Tableau 2.2.3-12 Estimation du nombre nécessaire des douches	2-61
Tableau 2.2.3-13 Récapitulation des dimensions des installations	2-66
Tableau 2.2.3-14 Volume d'utilisation d'eau de calcul	2-70
Tableau 2.2.3-15 Besoin en eau pour l'usage multiple	2-71
Tableau 2.2.3-16 Volume d'eau de calcul pour le traitement par la fosse septique	2-73
Tableau 2.2.3-17 Capacité de réception d'électricité de calcul (en bloc)	2-79
Tableau 2.2.3-18 Capacité de calcul du groupe électrogène	2-80
Tableau 2.2.3-19 Dispositions hygiéniques pour la halle aux poissons	2-82
Tableau 2.2.3-20 Taux de glace par rapport au volume de poissons (Cala Iris)	2-84
Tableau 2.2.3-21 Spécifications du calorifuge	2-88
Tableau 2.2.5.3-1 Répartition des travaux de la partie japonaise et de la partie marocaine	2-114
Tableau 2.2.5-1 Calendrier de l'exécution des travaux	2-119
Tableau 2.4-1 Système de la gestion du port de pêche de Sidi Hsaine et répartition des tâches du personnel	2-122
Tableau 2.5.2-(1) Bilan de l'exploitation de l'ONP	2-125
Tableau 2.5.2-(2) Bilan de l'exploitation de la coopérative de pêcheurs	2-126
Tableau 3.1 Effets et améliorations par la réalisation du présent projet	3-4

Table des matières

AVANT-PROPOS

LETTRE DE PRESENTATION

PLAN DE SITUATION

RESUME

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES ABREVIATIONS

Chapitre 1	Arrière-plan du projet	1-1
Chapitre 2	Contenu du projet	2-1
2.1	Concept du base du projet	2-1
2.1.1	Dessain de base du projet	2-1
2.1.2	Confirmation du contenu de la requête	2-2
2.1.3	Examen du contenu de la requête	2-2
2.2	Concept de base du présent projet	2-14
2.2.1	Directives du plan de base	2-14
2.2.2	Quantité de base au niveau de détermination de la grandeur	2-18
2.2.3	Plan de base (plan de construction/plan de fourniture)	2-24
2.2.4	Plans de base	2-91
2.2.5	Plan de l'exécution	2-112
2.2.5.1	Directives de l'exécution des travaux	2-112
2.2.5.2	Conditions de l'exécution des travaux et de la fourniture	2-113
2.2.5.3	Répartition des travaux de construction, de fourniture et d'installation	2-114
2.2.5.4	Plan de la supervision du Consultant	2-115
2.2.5.5	Plan de contrôle de la qualité	2-116
2.2.5.6	Plan de fourniture des matériaux et équipements	2-116
2.2.5.7	Calendrier de l'exécution du projet	2-117
2.3	Aperçu des obligations de la partie marocaine	2-120
2.4	Plan d'exploitation et d'entretien du projet	2-121
Chapitre 3	Evaluation du projet et recommandations	3-1
3.1	Effets du projet	3-1
3.2	Recommandations	3-5

(Annexe)

1. Listes des membres de l'équipe de l'étude
2. Calendriers de l'exécution des études
3. Listes des parties concernées du côté marocain
4. Procès-verbaux (Lors de l'étude sur le site)
5. Coût approximatif des travaux de la partie marocaine
6. Autres données concernées
 - 6.1 Situation actuelle de la pêche
 - 6.2 Conditions naturelles
 - 6.3 Examen des conditions de la conception
 - 6.4 Méthodes de dragage d'entretien

Chapitre 1 Arrière-plan du projet

Chapitre 1 Arrière-plan du projet

Etant situé au nord-ouest de l'Afrique, le Royaume du Maroc se trouve le plus ouest parmi les pays maghrébins (Tunisie, Algérie et Maroc). De l'ouest à l'est du pays, on trouve les chaînes atlastiques où il y a une montagne la plus haute (Djebel Toubkal avec une altitude de 4.165m). Et le Nord du pays est occupé par le Rif, chaîne de montagnes. Ainsi les régions méditerranéennes étant entourées par les chaînes montagneuses et par la mer, la circulation d'échanges est entravée de telle façon que le développement de ces régions reste limité.

Effectivement, il existe encore des inégalités économiques régionales. Le gouvernement du Maroc, surtout le Ministère des Pêches Maritimes et l'Agence du Nord, se lance dans de vastes programmes de développement socio-économique des provinces du Nord afin de diminuer ces inégalités économiques en vue de la promotion et le développement des provinces du Nord. Dans ce sens, le projet de développement d'un village de pêche à Sidi Hsaine est placé comme projet faisant partie du programme socio-économique du Nord dont l'axe principal repose sur la construction de la rocade méditerranéenne.

Le Ministère des Pêches Maritimes s'est assigné comme objectif le développement de la pêche artisanale et l'amélioration des activités et des conditions de vie des pêcheurs artisanaux. Il a effectué une étude à long terme de développement des villages de pêche dans le cadre de la coopération maroco-japonaise en 1998. Le rapport de cette étude a souligné les stratégies et directives pour le développement de la pêche artisanale et classé six (06) sites suivants comme site important et prioritaire. Sidi Hsaine est un de ces sites. Et le projet de développement d'un village de pêche à Sidi Hsaine fait partie de la promotion et du développement du Nord. Par la réalisation du présent projet, on vise à contribuer au développement de la pêche artisanale dans cette région, à l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs et à la diminution des inégalités économiques régionales.

- A. Souira K'dima de la Province de Safi (sur la façade atlantique)
- B. Sidi Hsaine de la Province de Nador (sur la façade méditerranéenne)
- C. Tafdna de la Province d'Essaouila (sur la façade atlantique)
- D. Tifinit de la Province d'Agadir (sur la façade atlantique)
- E. Kaa Strass de la Province de Tetouan (sur la façade méditerranéenne)
- F. Moulay Busselham de la Province de Kénitra (sur la façade atlantique)

Dans cette optique, le gouvernement du Maroc a adressé auprès du gouvernement du Japon une requête de la coopération financière non-remboursable du Japon pour le projet du développement d'un village de pêche à Sidi Hsaine faisant partie du programme de la promotion et du développement du Nord en vue de contribuer au développement de la pêche artisanale de cette région.

Le contenu de la requête est présenté ci-dessous.

Installations portuaires : Digue de protection (50 m), digue anti-sable (130 m), cale de halage (L=100 m), balise de signalisation (1 point d'installation), emprise (3.500 m²), voirie (2.500 m²)

Installations fonctionnelles : Halle aux poissons (200 m²), installation de fabrique de glace (150 m²), atelier mécanique (40 m²), magasins de pêcheurs (60 dépôts, 925 m²), installation de dépôt en carburant (capacité du réservoir:12 k), bâtiment administratif (430 m²), bâtiment des services liés à la pêche (50 m²), toilette/hamam (30 m²), traitement des eaux usées (fosse septique, incinérateur), aire séchage, parking

Equipements : Fabrique de glace (quantité de fabrication :3t/j), réfrigérateur (capacité :3t), matériels de halle aux poissons (caisse de poissons, balance, diable etc.), équipements des ateliers mécaniques (2 moteurs hors-bord 15 CV, outillages, chargeur de batterie, pièces de rechange, etc.), matériels pour la formation des pêcheurs (matériels de pêche et de navigation (GPS, sondeur portatif, compas magnétique, 1 maquette de moteur hors-bord), matériel de sécurité en mer (10 gilets de sauvetage, 5 signaux de détresse, 2 VHF, 10 talkies-walkies), matériel audiovisuel (OHP, télévision avec vidéo, camera), matériels pour l'infirmierie (matériels nécessaires pour le premier soin), moyen pour le transport des matériels de pêche et le déplacement des vulgarisateurs (camionnettes).